

# LETTRE PRÉVENTION SÉCURITÉ N°13

# OCTOBRE 2025

## SOMMAIRE

<b>1</b>	<b>BILAN DE L'ACCIDENTALITÉ [SAISON 2024-2025]</b>	<b>2</b>	<b>4</b>	<b>RÈGLES DE SÉCURITÉ ET RECOM- MANDATIONS FÉDÉRALES</b>	<b>15</b>
1.1	Ratio sinistres/nombre de licencié.e.s		4.1	Escalade : mise à jour des règles de sécurité	
1.2	Les sinistres par activité		4.2	Via ferrata : mise à jour des recommandations fédérales	
1.3	Répartition des sinistres mineurs et majeurs				
1.4	Gravité des sinistres		<b>5</b>	<b>RAPPEL DES ACTUALITÉS «SÉCURITÉ» DIFFUSÉES CES DERNIERS MOIS</b>	<b>16</b>
1.4.1	En escalade		5.1	Nouveau protocole de sécurité enrouleur en pratique autonome	
1.4.2	En ski-alpinisme/ski de randonnée		5.2	Nouveau protocole de sécurité enrouleur en pratique encadrée	
1.4.3	En alpinisme		5.3	Rappels indispensables pour profiter de vos sorties en falaise	
1.4.4	En via ferrata		5.4	Rappels indispensables pour profiter de vos sorties canyon	
1.4.5	En canyoning		5.4	Sécurité en SNE : attention aux usages alternatifs des équipements d'escalade	
1.5	Les principales causes d'accidents par activité		5.5	Rappel vigilance assurage — deux règles d'or quand on découvre un nouvel appareil	
1.5.1	Avant-propos : nomenclature des causes d'accident		5.6	Fiche prévention magnésie	
1.5.2	En escalade de bloc		<b>6</b>	<b>VOS OUTILS AU QUOTIDIEN</b>	<b>16</b>
1.5.3	En escalade à corde		6.1	Déclaration d'accident : comment faire ?	
1.5.4	En escalade sur enrouleur		6.2	Assurance individuelle accident : à quoi ça sert ?	
1.5.5	En ski-alpinisme/ski de randonnée		6.3	Règles et recommandation, affiche sécurité : où les trouver ?	
1.5.6	En alpinisme				
1.5.7	En canyoning				
<b>2</b>	<b>C'EST ARRIVÉ PRÈS DE CHEZ VOUS — LES RETOURS D'EXPÉRIENCE [REX]</b>	<b>10</b>			
2.1	Escalade à corde en SNE				
2.2	Escalade à corde en SAE				
2.3	Escalade avec enrouleur				
2.4	Alpinisme				
<b>3</b>	<b>FREINS D'ASSURAGE EN ESCALADE: LE DOSSIER DE LA RENTRÉE</b>	<b>14</b>			
3.1	Erreurs d'assurage et frein d'assurage : quelles corrélations ?				
3.2	Quelles conclusions en tirer et quelle incidence sur la recommandation fédérale en matière de choix du système d'assurage en escalade				
3.3	Tableau comparatif des systèmes d'assurage				
3.4	Rappel des deux règles d'or quand on change de système d'assurage				

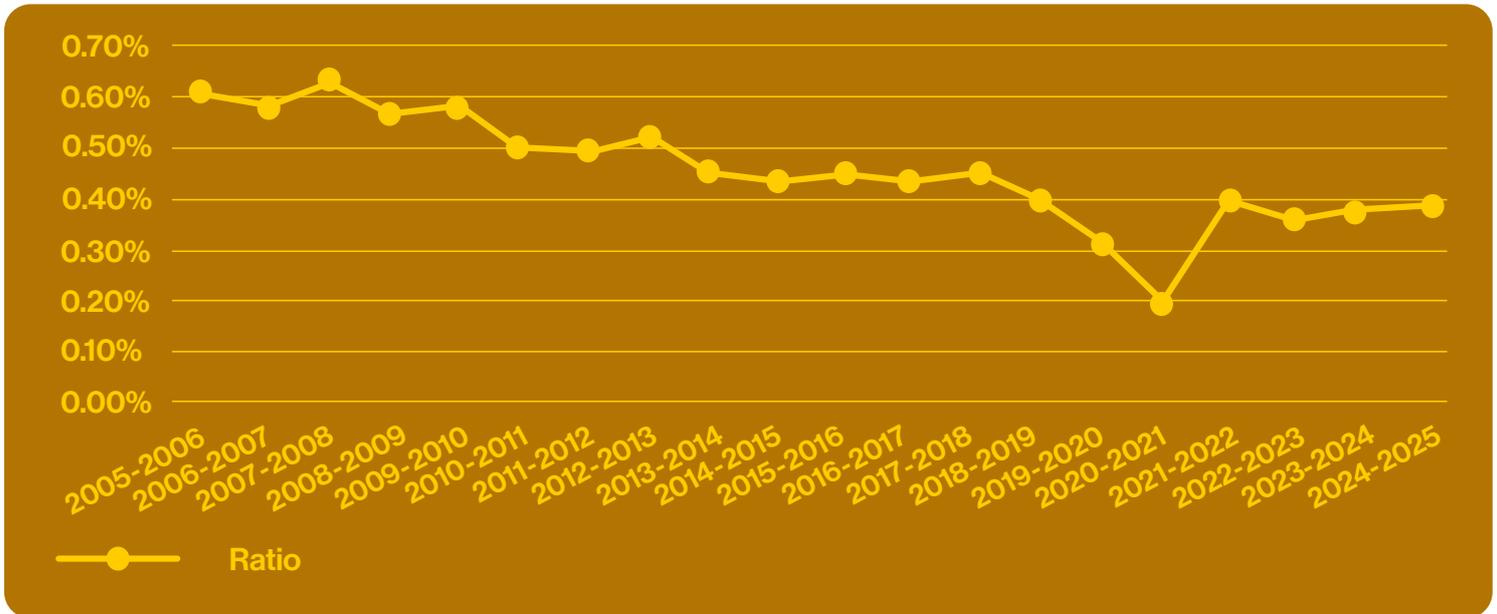
# 1 BILAN DE L'ACCIDENTALITÉ SAISON 2024-2025

## 1.1 RATIO SINISTRES/NOMBRE DE LICENCIÉS ET LICENCIÉES

Période observée [du 1<sup>er</sup> septembre 2024 au 31 août 2025]. Le nombre de licenciés et licenciées a atteint un nouveau record avec 125 000 membres sur la saison. Malgré 475 sinistres enregistrés, la statistique remarquable demeure le ratio de sinistres pour 100 licenciés et licenciées qui reste stable pour cette saison avec 0,38 %.

Cette valeur souligne le bon travail effectué en matière de sécurité et de prévention au sein des clubs, comités territoriaux et ligues. Des efforts ciblés peuvent être menés pour abaisser le nombre total d'accidents. Ils seront abordés dans cette lettre prévention sécurité.

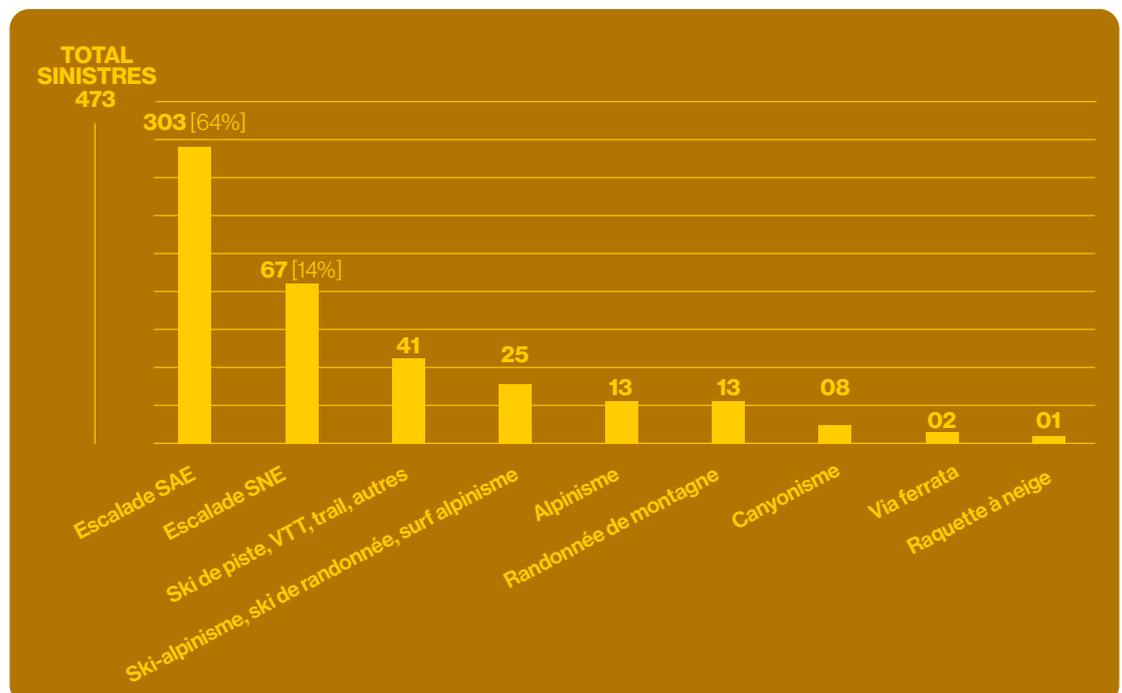
### RATIO SINISTRES/LICENCIÉS.ES



## 1.2 LES SINISTRES PAR ACTIVITÉ

78% des sinistres concernent l'escalade sous toutes ses formes, contre 76% en 2024.

Le volume de sinistres reste globalement stable pour toutes les activités de la fédération, sauf en ski-alpinisme où l'on constate une baisse significative (25 sinistres la saison 2024-2025 contre 36 sinistres la saison 2023-2024).



### 1.3 RÉPARTITION DES SINISTRES CONCERNANT LES MINEURS ET LES MAJEURS

On observe que près de 3/4 des sinistres [71%] concernent des majeurs, alors même que la proportion de licenciés et licenciées majeurs-mineurs est quasiment équilibrée, avec 49% de majeurs pour 51% de mineurs.

Plusieurs facteurs peuvent expliquer ce déséquilibre :

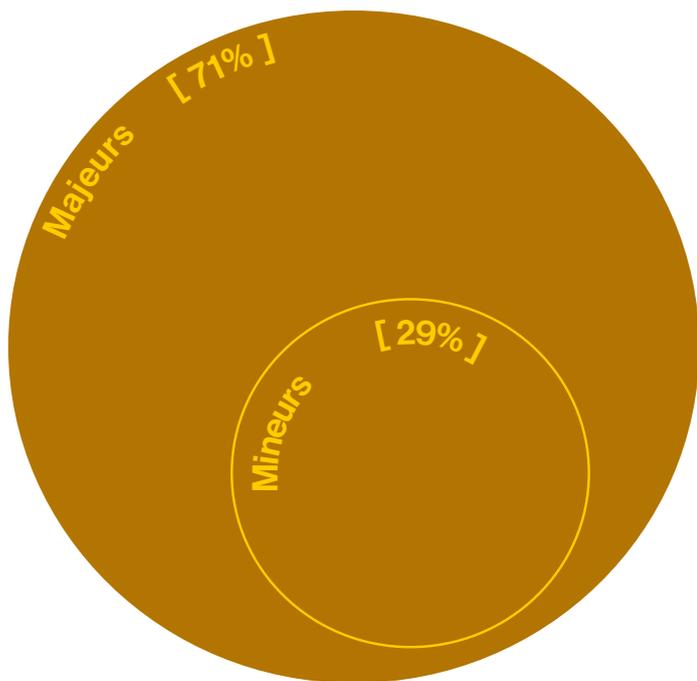
- Les majeurs pratiquent probablement plus fréquemment que les mineurs, en particulier lorsqu'ils et elles accèdent à l'autonomie
- Cette autonomie les amène aussi à pratiquer sur des terrains

de jeux plus variés, où l'exposition au risque est statistiquement accrue

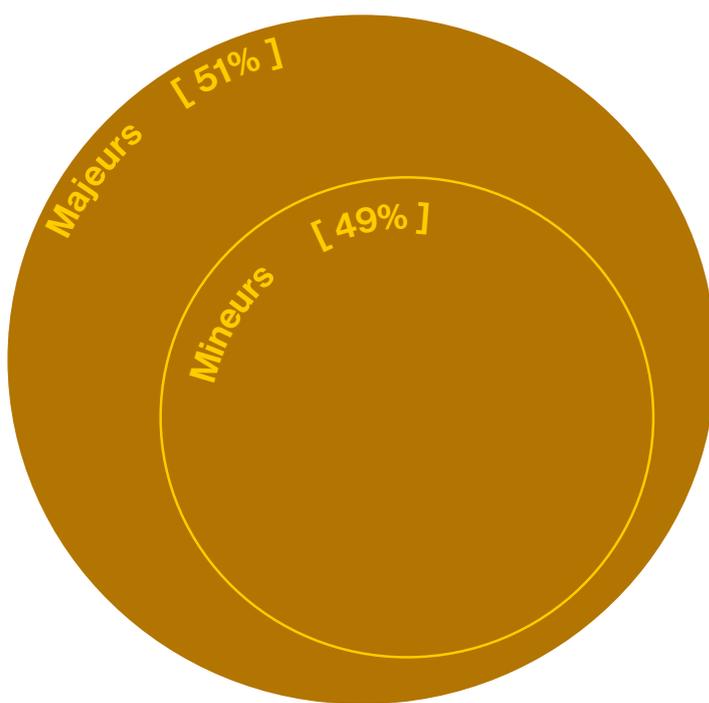
- Peut-être sont-ils et elles aussi plus enclins que les mineurs à surestimer leurs capacités ou à montrer un certain relâchement face aux fondamentaux de la sécurité ?

Ce constat souligne en tout cas la nécessité de poursuivre la formation, l'information et la prévention auprès du public adulte notamment sur les aspects fondamentaux de sécurité et les automatismes de vérification mutuelle [*partner-check*].

Nombre de sinistres majeurs/mineurs



Nombre de licenciés et licenciées majeurs/mineurs

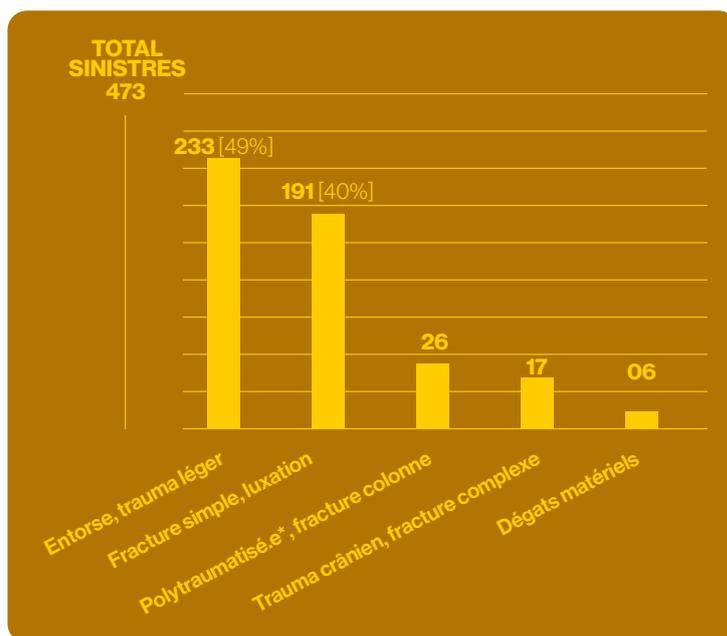


### 1.4 GRAVITÉ DES SINISTRES

Aucun décès n'est à déplorer dans la pratique de nos activités fédérales la saison passée.

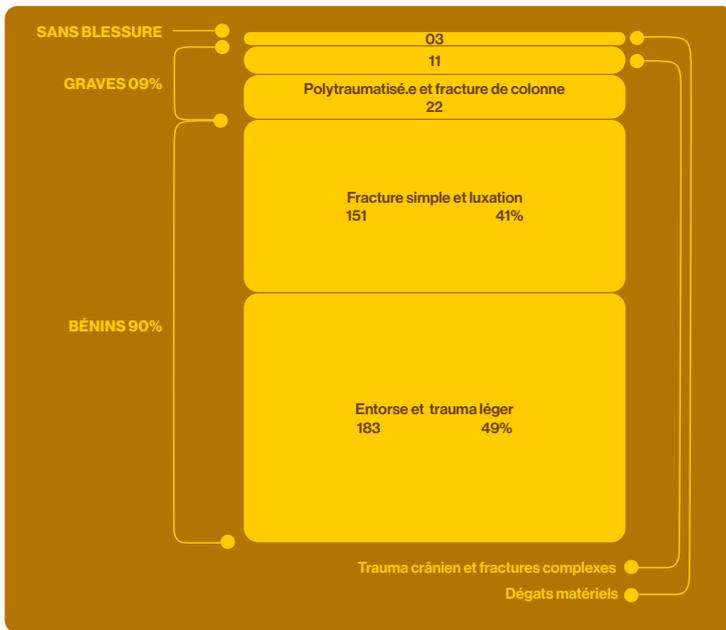
Malgré une légère augmentation du nombre de fractures simples ou luxations [191 la saison 2024-2025, contre 163 en saison 2023-2024], la traumatologie fédérale reste globalement similaire – notamment concernant les accidents avec des blessures graves (polytraumatismes, fractures de colonne, traumatismes crâniens et fractures complexes).

\*Polytraumatisé : dégâts graves pour la santé avec un nombre important de blessures



## 1.4.1\_\_ EN ESCALADE

Seulement 9% des accidents d'escalade recensés sont graves (trauma crânien, fractures complexes/colonne/polytraumatisé).



De façon logique, les accidents les plus graves interviennent plutôt en escalade à corde avec des chutes de plus grande hauteur qu'en bloc :

- 11 accidents graves sur 167 en escalade de bloc [soit 6,5% des accidents de bloc]
- 22 accidents graves sur 203 en escalade à corde [soit 10% des accidents d'escalade à corde]

### EN BLOC

Les principaux accidents graves (dont plusieurs fractures colonne dorsale et lombaire) sont des chutes en SAE, soulignant l'importance — pour le grimpeur et la grimpeuse, de "garder le contrôle", même dans un cadre réputé sécurisé, autant que la responsabilité des ouvertures — *ne pas privilégier le côté spectaculaire au détriment de la sécurité.*

### EN ESCALADE À CORDE

Les accidents les plus marquants sont dus à des erreurs d'assurage avec retour au sol du grimpeur ou de la grimpeuse [exclusivement en SAE]; où là aussi, le cadre réputé sécurisé, n'exclut pas de "garder le contrôle" — en l'occurrence, de l'assureur ou de l'assureuse. C'est le dossier de cette Lettre Prévention sécurité.

[voir Partie 4. *Freins d'assurage en escalade : le dossier de la rentrée page 14 de ce dossier*]

En extérieur, la moitié des accidents graves concerne la pratique en grandes-voies non équipées, où, par nature, le risque est accru (arrachement de blocs rocheux, de prises ou de coinçeurs). Surviennent également deux cas rares d'accidents (mauvaise installation du système d'assurage avec retour au sol du grimpeur ou de la grimpeuse et décrochage de la dégaine). Ces deux cas étant repris en détail dans la rubrique [*C'est arrivé près de chez vous — les retours d'expériences REX page 10 de ce dossier*].

## 1.4.2\_\_ EN SKI-ALPINISME | SKI DE RANDONNÉE

La plus grande partie des blessures sont des entorses ou fractures des membres inférieurs liées à des chutes "normales", fréquentes sur cette activité. On peut noter une personne polytraumatisée [fractures multiples] suite à une chute en ski de pente raide dans un couloir, et qui nous rappelle que le ski de pente raide reste une pratique extrême

où la chute ne pardonne malheureusement pas.

Pour les avalanches, nous avons 3 licenciés et licenciées pris dans une même coulée, déclenchée par d'autres skieurs et skieuses en amont. Ils s'en sortent heureusement bien.

## 1.4.3\_\_ EN ALPINISME

Une dizaine de blessés et blessées, l'erreur technique est souvent citée. Il faut rappeler que cette activité fait appel à un grand

nombre de techniques qui évoluent, que nous vous invitons à retrouver dans [*→ nos recommandations de sécurité*] de la pratique.

## 1.4.4\_\_ EN VIA FERRATA

Nous déplorons un accident grave [licencié paraplégique] suite à une défaillance du support [bloc qui se décroche] dans une échappatoire de l'itinéraire. Au-delà de cet accident particulier, on peut rappeler que

cette pratique, quoique ludique, peut-être aussi très traumatique.

À noter la mise à jour récente [septembre 2025] des [*→ recommandations fédérales*] en via ferrata et en via corda.

## 1.4.5\_\_ EN CANYONISME

Aucun accident grave la saison passée parmi les licenciés et licenciées FFME. L'activité a cependant été endeuillée nationalement de

quelques cas et nous rappelle que la vigilance, en canyionisme comme dans toutes nos activités, est de mise.

## 1.5\_\_ LES PRINCIPALES CAUSES D'ACCIDENTS PAR ACTIVITÉ

### 1.5.1\_\_ AVANT-PROPOS : NOMENCLATURE DES CAUSES D'ACCIDENT

Les statistiques présentées ci-après sont classifiées par les techniciens et techniciennes de la FFME selon la nomenclature suivante :

CAUSES	SITUATIONS APPLICABLES
CHUTE NORMALE	CHUTE INHÉRENTE À LA PRATIQUE ET QUI NE SERAIT PAS DUE À UNE AUTRE CAUSE.
ERREUR TECHNIQUE	<ul style="list-style-type: none"> <li>• CORDE DERRIÈRE LA JAMBE ENTRAINANT UN RETOURNEMENT DANS LA CHUTE</li> <li>• PROTECTIONS AMOVIBLES [COINCEURS] MAL POSITIONNÉES</li> <li>• CORDE NON ÉGALISÉE EN RAPPEL</li> <li>• CORDE DANS LA BOUCHE...</li> </ul>
ERREUR D'ASSURAGE	<ul style="list-style-type: none"> <li>• ABSENCE DE PARADE [OU MAUVAISE PARADE]</li> <li>• ASSURAGE TROP SEC   TROP MOU</li> <li>• DESCENTE TROP RAPIDE</li> <li>• CORDE NON TENUE...</li> </ul>
ERREUR D'ENCORDEMENT	<ul style="list-style-type: none"> <li>• OUBLI DU NŒUD OU D'ENCORDEMENT À L'ENROULEUR</li> <li>• NŒUD MAL RÉALISÉ...</li> </ul>
MOUVEMENT TRAUMATISANT	<ul style="list-style-type: none"> <li>• LÉSION OU RUPTURE DE POULIE</li> <li>• RUPTURE MUSCULAIRE</li> <li>• LUXATION EN MOUVEMENT...</li> </ul>
TAPIS	<ul style="list-style-type: none"> <li>• TAPIS NON JOINTS</li> <li>• CRASHPAD MAL PLACÉ...</li> </ul>
SUPERPOSITION DE GRIMPEURS ET GRIMPEUSES	<ul style="list-style-type: none"> <li>• CHUTE DE GRIMPEUR   GRIMPEUSE SUR PERSONNE DANS LA ZONE DE RÉCEPTION</li> <li>• PENDULE DÛ À LA PROXIMITÉ DES CORDÉES.</li> </ul> <p><i>Ce motif ne s'applique pas aux erreurs d'assurage avec choc grimpeur   grimpeuse / assureur   assureuse</i></p>
DÉFAILLANCE ÉQUIPEMENT	<ul style="list-style-type: none"> <li>• CASSE DE POINT D'ANCRAGE OU RELAIS</li> <li>• DÉFAUT ENROULEUR...</li> </ul>
DÉFAILLANCE MATÉRIEL	<ul style="list-style-type: none"> <li>• EPI DÉFECTUEUX</li> <li>• CASSE DE MATÉRIEL D'ASSURAGE...</li> </ul>
DÉFAILLANCE SUPPORT	<ul style="list-style-type: none"> <li>• PRISE QUI CASSE OU TOURNE SAE/SNE</li> <li>• OUVERTURE ACCIDENTOGÈNE</li> <li>• VIS QUI DÉPASSE</li> <li>• ARRÊTE SAILLANTE...</li> </ul>
CHUTE D'OBJET	<ul style="list-style-type: none"> <li>• CHUTE DE PIERRE, DE MATÉRIEL...</li> </ul>
CHOIX D'ITINÉRAIRE INADAPTÉ	<ul style="list-style-type: none"> <li>• MAUVAIS REPÉRAGE OU REPÉRAGE INEXISTANT</li> <li>• ITINÉRAIRE INADAPTÉ AU NIVEAU DU PRATIQUEUR   DE LA PRATIQUEANTE</li> </ul>
CONDITIONS DE NEIGE OU MÉTÉO	<ul style="list-style-type: none"> <li>• TOUTES ACTIVITÉS, MAIS PRINCIPALEMENT SKI   MONTAGNE</li> </ul>
VITESSE INADAPTÉE	<ul style="list-style-type: none"> <li>• EN SKI</li> </ul>
AVALANCHE	<ul style="list-style-type: none"> <li>• EN SKI   MONTAGNE</li> </ul>
MAUVAISE TRAJECTOIRE	<ul style="list-style-type: none"> <li>• EN CANYON</li> </ul>
AUTRE	<ul style="list-style-type: none"> <li>• BRIS DE LUNETTES</li> <li>• ÉCHAUFFEMENT, EN DEHORS DU CADRE DIRECT DE L'ACTIVITÉ</li> <li>• ACCIDENT DE "TRAJET"   "PIED DE VOIE" EN DEHORS DU CADRE DIRECT DE L'ACTIVITÉ PRATIQUÉE (APPROCHE EN ESCALADE PAR EXEMPLE)</li> </ul>

## 1.5.2\_\_ EN ESCALADE DE BLOC

## ESCALADE DE BLOC

## SAE

Bloc et escalade à corde se talonnent sur les pratiques en SAE [148 sinistres pour le bloc SAE, 152 pour l'escalade à corde SAE].

## [1] – Chute normale

Près des 3/4 des accidents de bloc en SAE se produisent lors de chutes normales, inhérentes à la pratique. Ils sont bien souvent sans gravité (entorse, trauma léger, fracture ou luxation).

## [2] – Mouvement traumatisant

En deuxième position, loin derrière la chute normale viennent les

mouvements traumatisants [15%]. Un bon protocole d'échauffement et une progressivité au cours de la séance restent des clés de prévention principales contre les blessures.

## [3] – Tapis

En troisième position, les accidents imputables au tapis de réception. Tapis usagés (mousse dégradée), mal positionnés (espace entre le mur et le tapis), absence de jointures scratch : les causes sont multiples. Même en bloc, le grimpeur ou la grimpeuse reste le premier acteur ou la première actrice de sa sécurité.



## ESCALADE DE BLOC

## SNE

Peu d'accidents comptabilisés en escalade de bloc en SNE, avec, comme en SAE, une prévalence des chutes normales [50% des cas], pour un volume de sinistres déclarés somme toute très faible.

## [1] – Chute normale

Essentiellement des mauvaises réceptions lors de la pratique du bloc en extérieur, sans erreur avérée du pratiquant | de la pratiquante et/ou de son | sa partenaire à la parade.

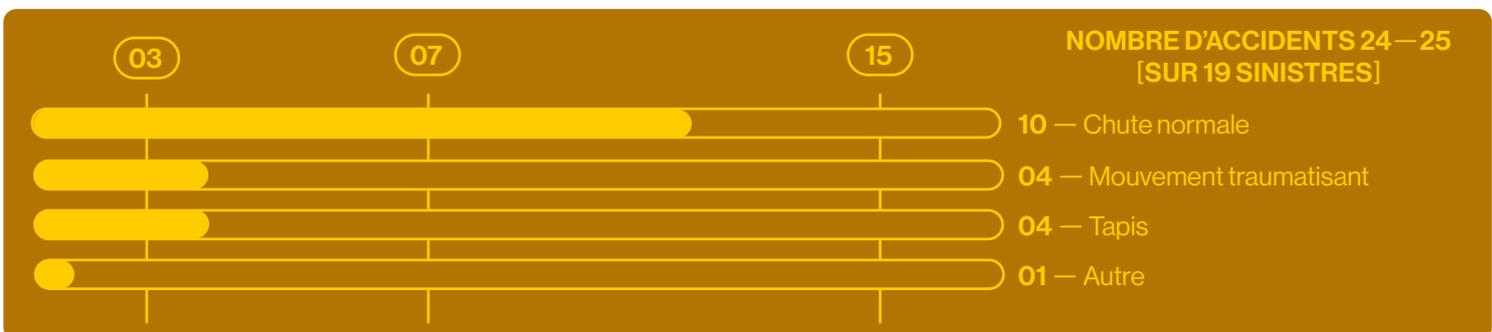
## [2] – Mouvement traumatisant

Les 4 cas concernés touchent à des profils de grimpeurs | grimpeuses "confirmés/experts" avec des blessures caractéristiques de la

pratique du bloc à "haute-intensité" : 2 blessures au genou sur crochets de talon, 1 blessure au coude sur une fin de séance, où l'on suppose une sollicitation répétée des mêmes articulations, 1 rupture de tendon (sur mouvement en "mono-doigt").

## [3] – Tapis

3 des 4 cas recensés sont des crash-pad mal positionnés. Le 4<sup>e</sup> est une fracture du pied sur une jointure de crash-pad déchirée. Anticiper sa zone de chute est un réflexe à ancrer avant toute tentative dans un bloc, en apportant... cela va de soi, un soin particulier à l'état de son matériel.



## 1.5.3 \_\_ EN ESCALADE À CORDE

## ESCALADE À CORDE

## SAE

C'est la statistique préoccupante de la saison passée : l'erreur d'assurage est la deuxième cause d'accident en escalade à corde en SAE, à quasi-égalité avec la chute normale!

## [1] – Chute normale

La plupart de ces accidents sont des chutes sans retour au sol, occasionnant des blessures sans gravité (entorse, traumatisme léger, fracture ou luxation).

## [2] – Erreur d'assurage

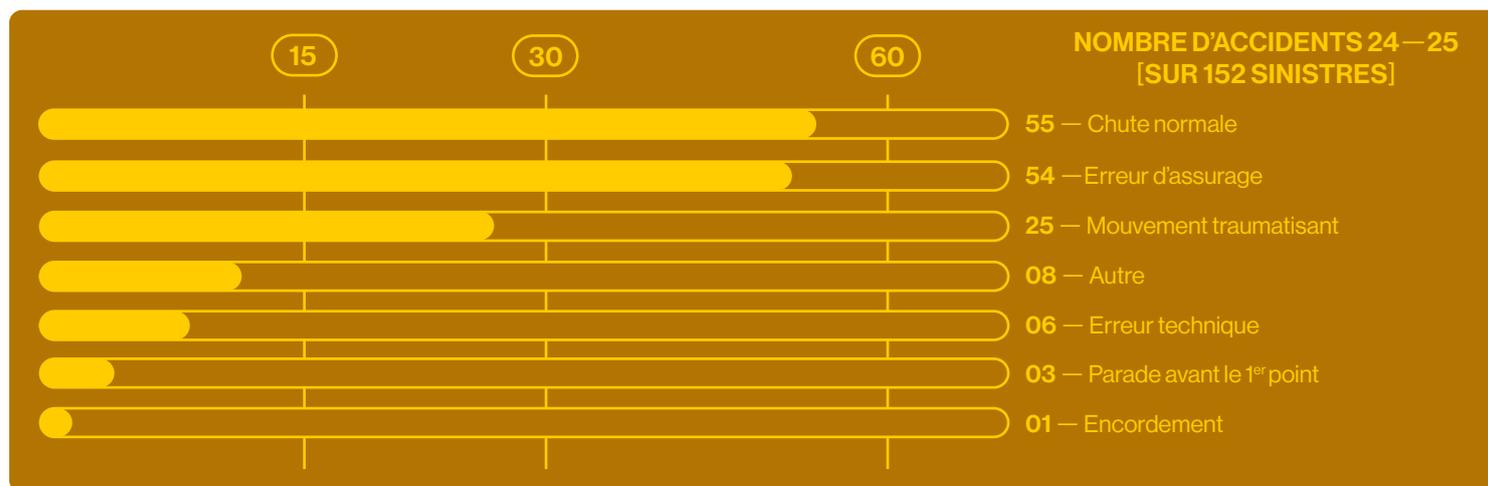
Les erreurs d'assurage, à l'inverse des chutes normales, impliquent, pour la plupart, un retour au sol aux conséquences parfois graves.

S'agit-il d'un problème d'attitude à l'assurage, d'une mauvaise utilisation des systèmes d'assurage? Cette statistique nous pousse à explorer le lien entre erreur d'assurage et frein d'assurage, c'est le dossier de cette Lettre Prévention sécurité.

[voir Partie 4. *Freins d'assurage en escalade : le dossier de la rentrée* page 14 de ce dossier]

## [3] – Mouvement traumatisant

Au-delà d'un bon protocole d'échauffement avant de grimper, une progressivité dans le choix de ses voies peut éviter un certain nombre de blessures.



## ESCALADE À CORDE

## SNE

Plus significatif qu'en bloc SNE (à peine 10% des accidents recensés en bloc au total), les accidents d'escalade à corde en SNE représentent près d'un quart [24%] des accidents d'escalade à corde la saison passée.

## [1] – Chute normale

Là aussi, la chute normale reste de loin le premier motif. Essentiellement des chutes en tête au moment du clippage avec du mou dans les mains — notamment en fin de voies à l'approche du relais. Un certain nombre de cas implique des retours sur paroi [sur vires ou dalles]. Ces chutes font partie inhérente de la pratique mais on rappelle que le clippage à hauteur de bassin permet de limiter la hauteur de chute et qu'il convient [autant que possible] de rester gainé et prêt à amortir la chute malgré la fatigue.

## [2] – Erreur technique / Autre

À part égale reviennent les "erreurs techniques" et "autres" motifs. Les "erreurs techniques" relèvent, pour certains cas :

- D'une erreur manifeste de la cordée : chute avec mou de corde dans la bouche, tentative de "rattrapage à la dégaine" lors de la chute, départ du relais non assuré par le leader ou la leadeuse sur une erreur de communication dans la cordée

- Ou d'erreurs plus difficilement imputables à la cordée : arrachement de coinces en grandes voies non équipées, décrochage de la sangle de la dégaine lors d'une chute avec progression en "zig zag" Dans la catégorie "Autre", essentiellement des chutes en pied de voie ou sur chemin d'approche : glissades, arrachement de prise sur des vires en pied de voie.

**Un rappel à la prudence est de mise : la vigilance ne s'applique pas uniquement en situation de grimpe, mais également sur les accès et en pied de voie.**

## [3] – Défaillance support

En troisième lieu viennent les défaillances support : prises ou blocs arrachés, essentiellement en grandes voies non équipées.

À noter :

- 1 chute de pierre ["chute d'objet"] sur la tête en pied de voie, sans gravité grâce au port du casque!
- 1 "erreur d'encordement" aux conséquences graves [chute de 15 mètres] en l'absence de *partner-check* au départ.

[Pour aller plus loin, voir Partie 2. *C'est arrivé près de chez vous* — les retours d'expériences REX page 10 de ce dossier].



## 1.5.4\_\_ EN ESCALADE SUR ENROULEUR

Nous recensons 3 accidents avec retour au sol à cause d'un oubli d'encordement sur enrouleur, aux conséquences graves pour les grimpeurs | grimpeuses :

- 2 accidents en pratique encadrée [vitesse]
- 1 accident en pratique autonome [difficulté].

### MESSAGE DE PRÉVENTION CONCERNANT LA PRATIQUE SUR ENROULEUR

La multiplication des enrouleurs dans les salles d'escalade et leur simplicité d'accès ne doivent pas nous faire oublier les principes de sécurité que nous mettons en pratique en escalade à corde. Il est primordial pour notre sécurité d'ancrer des habitudes de pratiques rigoureuses pour éviter les accidents liés à des oublis d'encordement.

Pour cela, consultez le protocole d'encordement sur enrouleur de nos [[→ Règles de sécurité fédérales](#)].

Une [[→ affiche sécurité](#)] illustrant ce protocole est disponible gratuitement sur le site de la FFME, ainsi qu'une [[→ vidéo tuto](#)].

D'autres incidents du même type, mais sans chute, ont également eu lieu. Les grimpeurs | grimpeuses s'étant aperçus pendant leur ascension qu'ils | elles n'étaient pas encordés...

[[Pour aller plus loin, voir Partie 2. C'est arrivé près de chez vous — les retours d'expériences REX page 10 de ce dossier](#)].

### NOMBRE D'ACCIDENTS



## 1.5.5\_\_ EN SKI-ALPINISME | SKI DE RANDONNÉE

### [1] – Chute normale

Les chutes en ski sont courantes et c'est assez logiquement que la chute normale vient en première cause. On peut minimiser les blessures en ayant du matériel bien réglé et bien utilisé.

La fédération a publié une [[→ vidéo](#)] sur ce sujet.

### [2] – Avalanche | Erreur technique

Les avalanches n'ont pas causé d'accident mortel la saison passée. Il faut cependant rester vigilant et ne pas négliger les points suivants :

- Bon état et connaissance de son matériel de sécurité (pelle,

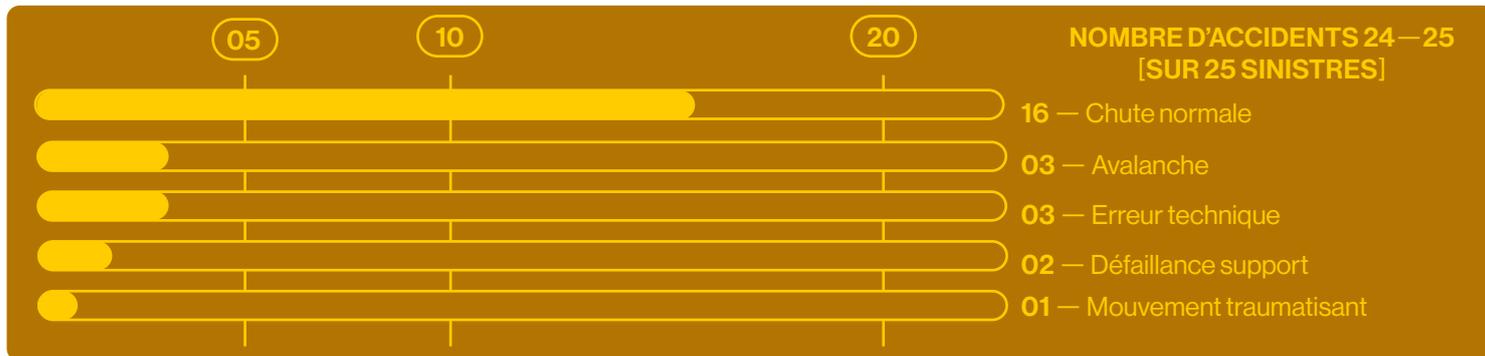
sonde, DVA, éventuellement le sac airbag)

- Toujours préparer sa sortie
- Se former

La fédération a publié des [[→ vidéos explicatives](#)] sur les thèmes ci-dessus.

### [3] – Défaillance support

Le réchauffement climatique et la faible épaisseur du manteau neigeux augmentent le risque de percuter un obstacle dissimulé (pierre, branche,...). Attention aux premières chutes de neige...



## 1.5.6\_\_ EN ALPINISME

Peu d'accidents recensés en alpinisme, mais contrairement à nos autres activités, c'est l'erreur technique qui vient en première position.

### [1] – Erreur technique

On peut voir plusieurs erreurs techniques, sur la confection de relais, sur l'encordement. Ces erreurs portent sur des techniques de base de la pratique. Il est essentiel de connaître et de suivre les [[-> recommandations fédérales](#)] en la matière.

### [2] – Chute normale

Contrairement à l'escalade, une chute normale en alpinisme peut engendrer des conséquences graves, particulièrement dans les pentes de neige dû à l'absence de points de protection. Un mauvais choix de tenue vestimentaire en course glacière [pantalon trop large] peut par exemple provoquer la chute.

[Pour aller plus loin, voir Partie 2. C'est arrivé près de chez vous – les retours d'expériences REX page 10 de ce dossier].



## 1.5.7\_\_ EN CANYONISME

Comme déjà souligné au chapitre « Gravité des sinistres », pas d'accident mortel en canyionisme la saison passée à la FFME. L'activité a cependant été endeuillée nationalement de quelques cas et cela nous rappelle que la vigilance, en canyionisme comme dans toutes nos activités, est de mise.

### [1] – Mouvement traumatisant

Quelques accidents "classiques" dans les sauts et les toboggans

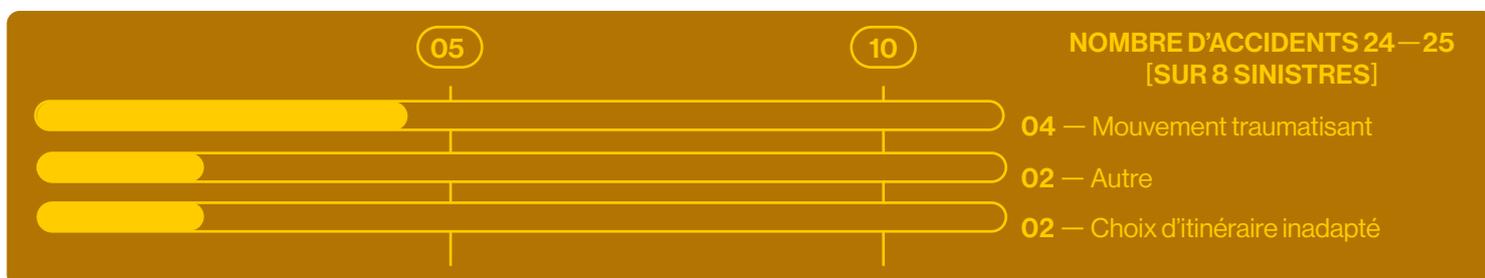
(mains/bras qui "traînent", luxation d'épaules).

### [2] – Autre

Des glissades avec mauvaise réception sur lesquelles on peut rappeler que des chaussures de canyon sont recommandées.

### [3] – Choix d'itinéraire inadapté

1 saut au mauvais endroit, 1 mauvaise trajectoire dans un toboggan.



## 2 C'EST ARRIVÉ PRÈS DE CHEZ VOUS LES RETOURS D'EXPÉRIENCE [REX]

### 2.1 ESCALADE À CORDE EN SNE

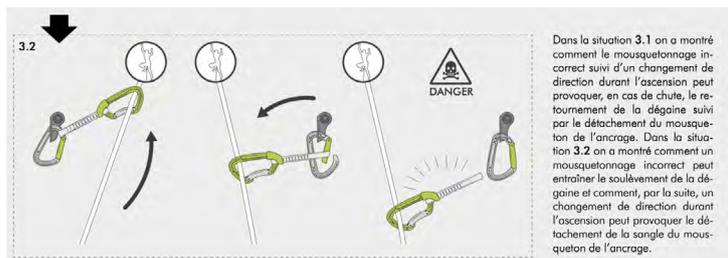
**\_Catégorie :** Incident  
**\_Titre :** Absence de nœud en bout de corde  
**\_Description :**  
En partant sur une grande voie, lors de la 1<sup>re</sup> longueur la grimpeuse leader se blesse à la cheville et se retrouve contrainte à redescendre. Un grimpeur en attente, propose d'assurer le second de cordée afin qu'il puisse récupérer le matériel. L'objectif initial du grimpeur était de redescendre en rappel. Arrivé au sommet, il change d'avis et pose une moulinette. Il commence à redescendre et c'est un des grimpeurs d'une cordée en attente qui demande si un nœud en bout de corde a été réalisé. Dans la hâte (4 cordées attendaient leur tour), le nœud en bout de corde n'avait pas été réalisé. En entendant la remarque du

grimpeur, la grimpeuse blessée est allée faire le nœud en urgence et s'est aperçue que la corde n'était pas suffisamment longue. L'assureur a fort heureusement pu réduire la distance en s'avançant sur le départ de la voie (une plateforme de 4 mètres) et redescendre le grimpeur.

**\_Commentaire FFME :**  
Les situations d'urgence sont souvent propices aux risques d'erreurs et d'oublis importants mettant en jeu sa sécurité. Malgré l'urgence, efforçons-nous de prendre le temps de tout contrôler afin d'éviter le suraccident. Le nœud en bout de corde reste quant à lui un principe de sécurité de base à ancrer dans sa pratique.

**\_Catégorie :** Accident  
**\_Titre :** Ouverture accidentelle du mousqueton d'une dégaine  
**\_Description :**  
Vol de 8 mètres (réception en paroi) lors d'une montée en tête. La hauteur de chute est due à l'ouverture du doigt du mousqueton du haut de la dégaine. Après expertise, la sangle et le mousqueton du bas sont sortis tandis que le mousqueton du haut est resté dans la plaquette. La séquence de cet accident est proche de la situation illustrée ci-dessous :

[→ Extrait des *Contenus technique falaise climbing technology*]



**\_Commentaire FFME :**  
Cet accident [rare] rappelle l'importance de vérifier l'orientation de ses mousquetons de dégaines lorsqu'on grimpe en tête. Le doigt doit toujours être placé à l'opposé du sens de progression afin d'éviter que la corde ou la sangle ne viennent en porte-à-faux. Ce risque augmente en cas de changements de trajectoire dans la voie ou lors d'une nouvelle tentative après une chute. Dans certaines configurations (progression en zig-zag, trajet de corde tortueux...), la corde peut ainsi provoquer l'ouverture du mousqueton et se décrocher.

**À NOTER**  
Certains modèles de dégaines du marché proposent désormais des systèmes de maintien empêchant la rotation des mousquetons de la dégaine, aussi bien pour le mousqueton inférieur, que pour le mousqueton supérieur.

**\_Catégorie :** Accident  
**\_Titre :** Chute avec retour au sol et absence de *partner-check*  
**\_Description :**  
Chute de 15 mètres due à une mauvaise installation du système d'assurance. La double vérification n'a pas été réalisée.

**\_Commentaire FFME :**  
Cet accident, devenu rare depuis l'appropriation des mesures d'auto-vérification par une majorité de grimpeurs, nous rappelle plus que jamais l'importance du double-contrôle avant toute escalade. Un message à partager largement autour de vous.

**JE CONTRÔLE TOUT, BIEN ET À DEUX!**

Et pour la procédure complète, voir [→ la *check-liste du contrôle réciproque avant de débiter une voie*].

**\_Catégorie :** Accident [s]  
**\_Titre :** Chutes en pied de voie [plusieurs cas la saison passée !]  
**\_Description :**  
Accident 1 — «Alors que j'évoluais au pied des voies, non encordée, une prise a lâché, j'ai glissé et chuté d'une dizaine de mètres dans le ravin jouxtant le secteur d'escalade.»

Accident 2 — «Lors d'une sortie encadrée du club, entre deux sites d'escalade, je suis tombé de plusieurs mètres sur des rochers escarpés.»

Accident 3 — «Lors d'une sortie avec mon club d'escalade, j'ai chuté depuis le bas de la falaise dans un ravin sur une hauteur d'environ 10 mètres. J'ai été hélitreuillé jusqu'au camion des pompiers qui m'ont transporté aux urgences de l'hôpital.»

**\_Commentaire FFME :**  
Nous observons une recrudescence d'accidents en pied de voie la saison passée. Ces accidents, bien que survenant hors des phases actives d'escalade, rappellent combien la vigilance doit rester constante à tout moment sur un site naturel. La période de marche d'approche ou de retour, les trajets entre différents secteurs, et même les pauses déjeuner, sont autant de moments où la prudence ne doit pas être relâchée.

**À NOTER**  
Rappelons également que le port du casque est obligatoire [pour tous et toutes] en pratique encadrée, et fortement recommandé dans sa pratique individuelle, pour tous et toutes les partenaires en situation d'exposition, que ce soit sur la paroi ou au pied des voies.

## 2.2 ESCALADE À CORDE EN SAE

**\_Catégorie :** Accident  
**\_Titre :** Lâcher de corde lors d'un exercice de chute volontaire [pratique autonome]

**\_Description :**  
 Le grimpeur grimpeait une voie en tête d'une hauteur de 13 m dans un dévers. Il avait préalablement prévenu son assureur qu'il ne clipperait pas le relai et qu'il ferait une chute volontaire depuis celui-ci. Quand le grimpeur s'est laissé tomber, l'assureur donnait du mou pensant que le grimpeur était en train de clipper le relai. L'assureur a perdu le contrôle de la corde et n'a pas stoppé la chute du grimpeur. L'assureur assurait avec un système d'assurage de type tube. Le grimpeur n'est pas tombé au sol car ses fesses ont percuté l'épaule d'un autre participant de la séance qui passait en dessous pour se préparer à assurer son binôme sur une des voies

immédiatement à gauche. Le grimpeur n'est pas blessé. En revanche, la personne qui a amorti la chute du grimpeur s'est laissée tomber au sol sous le choc et la douleur. Il semblait blessé à la cheville et au thorax. Il est resté au sol et les autres grimpeurs venus auprès de lui ont veillé à ne pas le bouger. Les pompiers alertés sont arrivés rapidement.

**\_Commentaire FFME :**  
 Quelle que soit la situation, l'assureur | assureuse doit constamment se tenir prêt | prête à arrêter une chute du grimpeur | grimpeuse et ne lâcher sous aucun prétexte le brin de vie. Cet accident remet également en lumière la question du lien entre système d'assurage [manuel ou à freinage/blocage assisté] et erreur d'assurage.

**\_Catégorie :** Accident  
**\_Titre :** Ateliers pédagogiques : école de vol/ apprentissage de la chute, de l'assurage dynamique [pratique encadrée]

**\_Description :**  
**Accident 1** — Pendant un exercice de chute volontaire, à l'assurage avec un système d'assurage de type *Grigri* que l'assureur manipulait pour la 2<sup>e</sup> fois. Il était assez éloigné de la paroi [environ 2m], très déversante, afin de mieux distinguer son binôme qui était à environ 12m du sol. Le grimpeur a averti qu'il allait faire sa chute, l'assureur s'est préparé mais a mal coordonné son saut, et a été projeté d'un coup vers la paroi. L'encadrant était à côté au moment de l'exercice.

**Accident 2** — Exercice d'assurage dynamique. Chute du grimpeur de la 7<sup>e</sup> dégain, avec un retour au sol. La corde a glissé des mains de l'assureur, entraînant le retour au sol du grimpeur...ou plus exactement, sur son assureur, ce qui a amorti sa chute.

**Accident 3** — Lors d'un stage de grimpe en tête, le grimpeur était assuré [d'abord]) en moulinette par l'assureur. Afin de réaliser une simulation de chute, l'assureur a laissé du mou sur la corde, assisté par un encadrant qui tenait le restant de corde. Le grimpeur a sauté pensant que l'assureur était en position. L'assureur a eu un moment d'inattention en posant une question à l'encadrant derrière lui, la main

gauche de l'assureur a été emportée par la corde dans le panier. Sa main a été pincée entre le pouce et l'index.

**\_Commentaire FFME :**  
 Nous recensons la saison passée cinq accidents liés à une défaillance d'assurage en pratique encadrée dans le cadre d'ateliers pédagogiques et/ou d'exercices de chute volontaire. Les causes observées sont variées :

- Mauvais positionnement de l'assureur | assureuse [trop éloigné ou trop proche du mur]
- Mauvaise appréciation de la longueur de corde [trop ou pas assez de mou]
- Mauvaise gestuelle / mauvaise coordination de l'assureur | assureuse avec son système d'assurage [qui est en situation d'apprentissage]
- Moment d'inattention de l'assureur | assureuse.
- Ces accidents ont pour point commun d'intervenir malgré la présence d'un encadrant | d'une encadrante.

Cela nous rappelle que dans tout apprentissage, et plus encore dans le cadre d'ateliers pédagogiques, une progressivité des situations est indispensable. L'encadrant | encadrante doit se limiter à un nombre restreint de cordées afin de garantir une vigilance appuyée sur chacune d'elles et mettre systématiquement en place les mesures de contre-assurage nécessaires.

### POINTS CLÉS DE PRÉVENTION

- Limiter le nombre de cordées par encadrant | encadrante pour assurer une vigilance réelle
  - Proposer des situations progressives adaptées au niveau et aux objectifs de chacun
- Mettre en place un contre-assurage systématique, surtout lors des premiers exercices de chute
  - Toujours clarifier les consignes et vérifier la compréhension entre partenaires

**Catégorie :** Accident  
**Titre :** Méconnaissance et première utilisation de son système d'assurage [à freinage assisté]

**Description :**  
 Lors de la séance loisir pour adultes autonomes, le grimpeur prend le départ pour une ascension en tête. Son assureur, avec qui il a déjà grimpé, utilise un système d'assurage à freinage assisté [modèle ATC Pilot de Black Diamond]. L'assureur utilise habituellement un Grigri de Petzl mais ce jour-là il ne retrouve pas le sien dans son sac. Le système d'assurage ATC Pilot utilisé fait partie du matériel collectif mis à disposition par le club. L'assureur ne connaît pas très bien le système ATC Pilot, il se rend compte qu'il n'est pas à l'aise avec le système d'assurage qu'il manipule, et, alors qu'il cherche du regard quelqu'un qui peut lui venir en aide, au même moment, le grimpeur lâche prise et chute. L'assureur ne réussit pas à freiner la chute et le grimpeur tombe au sol en-dehors de la zone des tapis. La hauteur

de la chute est de 11 mètres environ. Les secours sont appelés immédiatement. Le grimpeur reste conscient, saigne de la tête et se plaint du dos. Il est pris en charge par les équipes de secours et amené à l'hôpital.

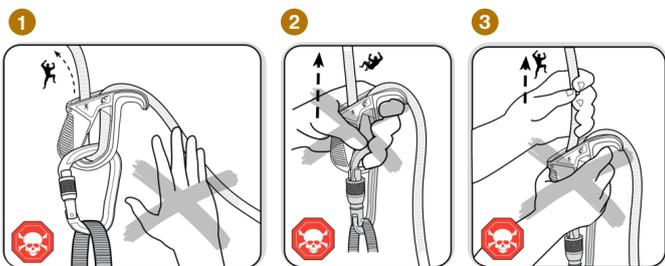
**Commentaire FFME :**  
 Changer de système d'assurage n'est pas anodin :

- Tous les freins d'assurage, et tout particulièrement ceux à blocage/freinage assisté, doivent être utilisés conformément à la notice du fabricant. [Toujours lire la notice avant la première utilisation].
- L'assureur | assureuse doit utiliser un frein d'assurage auquel il | elle s'est préalablement formé et dont il | elle maîtrise le fonctionnement.

[→ Pour aller plus loin : lire notre publication du mois de juin, les 2 deux règles d'or quand on découvre un nouvel appareil]

**LES "MAUVAISES" FAÇONS DE DONNER DU MOU**

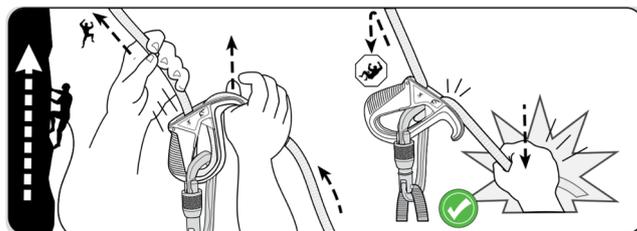
- 1 Brin de vie non tenu
- 2 Poignée débrayée d'une main et sans tenir la corde
- 3 Poignée débrayée d'une main sans tenir la corde du bas et l'autre main tire la corde du haut [brin de vie non tenu]



**'EXTRAIT DE LA NOTICE D'UTILISATION ATC PILOT, BLACK DIAMOND**

La "bonne" façon de donner du mou :

- Le pouce lève le "bec" de l'appareil mais la corde reste dans les mains [4 doigts en prise]
- Prêt à baisser la main [et serrer la corde] en cas de chute du grimpeur | de la grimpeuse



**Catégorie :** Accident  
**Titre :** Projection de magnésie liquide dans les yeux

**Description :**  
 Le jeune grimpeur patientait près de son partenaire pendant que ce dernier remplissait son tube de magnésie avec un réservoir de magnésie liquide. Ce dernier, voyant que le goulot était bouché, a pressé le contenant. Un jet de magnésie en est sorti, directement dans l'œil de son partenaire. Bilan : brûlure instantanée de l'œil. Greffe de cornée effectuée en urgence et pronostic oculaire engagé concernant la récupération de la vue de l'œil atteint.

**Commentaire FFME :**  
 Cet accident est l'occasion de rappeler que la magnésie liquide contient de l'alcool et qu'elle peut occasionner de sévères irritations des yeux. Un message de prévention à passer, en particulier auprès des enfants.

[ Pour aller plus loin : lire [→ les Précautions d'usage de la magnésie en escalade], publiées par la FFME à usage des pratiquants | pratiquantes, clubs et organisateurs | organisatrices de compétition. [→ Fiche synthétique] et [→ fiche détaillée]]

**LA MAGNÉSIE en escalade**

Pourquoi faire attention ? Comment bien l'utiliser ? Allié de la performance en escalade, la magnésie améliore la préhension en réduisant la transpiration des mains. Son usage excessif, cependant, soulève des préoccupations sanitaires et environnementales. Retrouvez dans cette fiche les principales informations à connaître pour bien l'utiliser.

MAGNÉSIE EN POUDRE	MAGNÉSIE LIQUIDE
<b>A PRIVILÉGIER</b> En extérieur, de façon générale. Et pour la difficulté ou la vitesse, en salle.	Pour le bloc, en salle.
<b>RISQUES SANITAIRES</b> Irrite, irritants pour les voies respiratoires. En salle, contribue à dégrader la qualité de l'air.	<b>RISQUES SANITAIRES</b> Inflammation. Irritation des yeux.
<b>BONNES PRATIQUES</b> Utiliser un sac adapté à chaque usage : — Un sac poncé à la taille en difficulté — Un sac large et souple, à fermeture automatique en bloc. Remplir son sac avec le geste nécessaire pour éviter les débordements [Photo pour info]. Combomagnésie liquide + poudre = moins besoin de magnésie en poudre.	<b>BONNES PRATIQUES</b> Laisser sécher avant de grimper (pour éviter le dépôt sur les prises). Éviter tout contact avec une source de chaleur qui pourrait l'enflammer. Éviter tout contact avec les yeux, et en cas de contact avec les yeux, ne pas se secouer à proximité des autres. Ne pas laisser sécher le produit. Ne pas se frotter les yeux après en avoir appliqué sur ses doigts. Jeter ses tubes vides à la poubelle.
<b>POUR LA SANTÉ DE TOUS ET SA PROPRE PERFORMANCE</b> Limiter sa consommation de magnésie. Éliminer l'excès en frottant doucement les mains pour limiter les projections sur les doigts. Brosser les prises plutôt que d'en rajouter. En salle, privilégier les circuits courts et les passages fréquents. En extérieur, éviter les « tickets » et brosser après son passage. Éviter tout contact avec les yeux et les voies respiratoires. Privilégier la magnésie de qualité (sans silice et acides).	<b>CLUBS, SALLES, ORGANISATEUR.RICES DE COMPÉTITIONS</b> Attacher, diffuser les bonnes pratiques. Informer et contrôler les usages. Proposer des brosses de qualité, accessibles. Brosser hors des tapis. Choisir des mousses techniques pour les tapis, afin d'éviter les particules. Aspirer les tapis régulièrement et procéder à un nettoyage régulier. Ventiler au maximum les locaux. Prévoir des espaces dédiés (pratiques, proches et accessibles) pour laisser la magnésie (avec les goussets, téléphones, lunettes, etc.) dans des sacs.

## 2.3 ESCALADE AVEC ENROULEUR

**\_Catégorie :** Accident  
**\_Titre :** Départ dans une voie de vitesse sans encordement  
**\_Description :**  
 En fin de séance encadrée par un cadre professionnel, le grimpeur est parti dans un run de vitesse sans s'encorder. Son partenaire s'installe au départ et s'encorde, le grimpeur fait demi-tour, va chercher de la magnésie, répète la gestuelle de la voie puis va au pied

de la voie et démarre... sans s'encorder. Il chute du haut de la voie [15 mètres] sur le sol.

**\_Commentaire FFME :**  
 Face à cet accident survenu en pratique encadrée, la FFME a fait évoluer [[→ ses règles de sécurité escalade](#)] concernant la pratique sur enrouleur. Ces règles intègrent désormais un chapitre dédié.

En pratique encadrée comme en pratique autonome, rappelons qu'il est impératif d'utiliser un dispositif de restriction d'accès au mur, de type bâche couvrant une large surface ou un système de détection d'oubli d'encordement, et qu'une double vérification par un tiers permet également de réduire le risque d'erreur.

**\_Catégorie :** Accident  
**\_Titre :** Absence d'encordement en escalade de vitesse — avec système de délestage  
**\_Description :**  
 L'accident s'est produit dans le cadre d'un entraînement d'escalade de vitesse. Un système de délestage à clipper sur le baudrier était installé. Malgré une double vérification, la superposition de l'encordement et du système de délestage ont certainement laissé croire à l'athlète et à la personne faisant la double vérification

que l'encordement avait été réalisé. Malheureusement seul le système de délestage avait été clippé. L'athlète, qui n'était donc pas accroché à la sangle de l'enrouleur, a gravi l'ensemble de la voie et s'est lâché une fois parvenu au sommet de la voie de 15 mètres, occasionnant un retour au sol du sommet.

**\_Commentaire FFME :**  
 Ce scénario de danger a été intégré aux [[→ règles de sécurité escalade](#)].

Dans le cas de l'utilisation spécifique d'un système de délestage pour s'entraîner à la vitesse, il est recommandé au grimpeur | à la grimpeuse de toujours s'encorder d'abord à l'enrouleur, avant d'accrocher la corde de délestage. Et pour éviter toute confusion, la corde de délestage, quant à elle, peut-être accrochée directement sur l'enrouleur plutôt qu'au baudrier.

**\_Catégorie :** Accident  
**\_Titre :** Absence d'encordement à l'enrouleur en escalade de difficulté  
**\_Description :**  
 Chute d'environ 6 mètres en pratique autonome dans une salle privée. Le grimpeur a oublié de s'encorder à l'enrouleur. La bâche de protection était triangulaire et ne couvrait pas le départ de la voie tout à gauche.

**\_Commentaire FFME :**  
 Privilégiez les bâches de grande taille et de format rectangulaire qui couvrent l'intégralité du couloir. Appliquez le [[→ protocole d'encordement sur enrouleur en pratique autonome](#)] recommandé par la FFME.

[[→ En savoir plus : Retrouvez l'intégralité des REX FFME en suivant ce lien.](#)]

## 2.4 ALPINISME

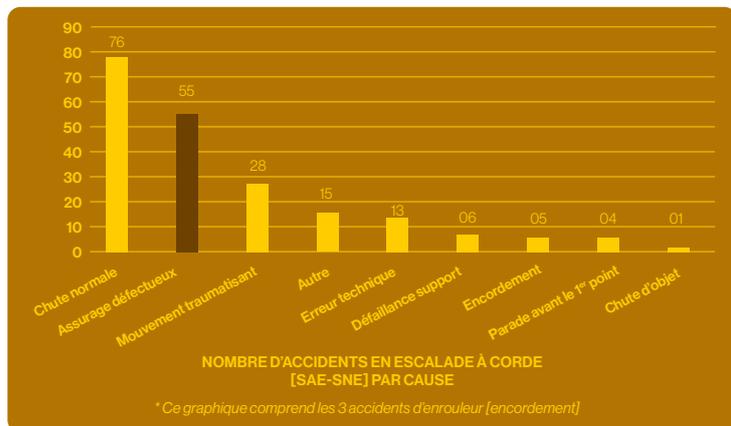
**\_Catégorie :** Accident  
**\_Titre :** Relais arraché lors d'un rappel en alpinisme  
**\_Description :**  
 «Lors de la descente d'une sortie alpinisme, le point d'accroche [testé OK au préalable] a sauté alors que je moulinais les compagnons de cordée. Cela a entraîné toute la cordée de 3 personnes [moi + deux personnes] dans une chute de 15 à 20m sur des rochers. L'intervention de l'hélicoptère des secours en montagne a été demandée.»  
**\_Commentaire FFME :**  
 Une erreur technique grave en utilisant un seul point pour faire

un relais en rappel. Le point s'est arraché et la cordée entière de trois alpinistes a été emportée dans la chute. Les alpinistes n'avaient heureusement pas les crampons aux pieds. Le rappel s'est fait dans la marche d'approche de la voie. Les alpinistes devaient être fatigués, ils avaient environ 3h30 de retard sur l'horaire normal. Cette sortie club s'est faite sans moyen de prévenir les secours. Ils prennent le risque d'envoyer, seul, au refuge un membre d'une autre cordée [du même club] prévenir les secours à pied. Cette pratique est dangereuse, elle demande du temps et elle est dépassée. Le leader signale de lui-même dans son récit une erreur en effectuant le relais sur un point unique.

**LA FFME PRÉCISE DANS SES [[→ RECOMMANDATIONS DE LA PRATIQUE DE L'ALPINISME](#)]**  
 Page 3 et 4 — «Relais sur 2 points (tous types d'ancrages confondus : broches, goujons, coinces, pitons,...) : on privilégiera le système de triangulation.»  
 Page 5 — «Moyens de communication pour prévenir les secours : Il est recommandé lors de chaque sortie, qu'à minima au moins un membre du groupe dispose d'un moyen de prévenir les secours, adapté au terrain d'évolution.»

## 3 FREINS D'ASSURAGE EN ESCALADE : LE DOSSIER DE LA RENTRÉE

### 3.1 ERREURS D'ASSURAGE ET FREIN D'ASSURAGE : QUELLES CORRÉLATIONS ?



L'erreur d'assurance est une cause récurrente d'accident en escalade à corde. Elle est, sur la saison passée, la deuxième cause d'accident en escalade à corde à quasi égalité avec les "chutes normales"<sup>1</sup>. Soit le quart des accidents d'escalade à corde recensés.

9 fois sur 10, ces accidents d'assurance entraînent un retour au sol, aux conséquences parfois graves pour le grimpeur | la grimpeuse [dans près d'1/3 des cas], et concernent une diversité d'appareils, à freinage manuel ou assisté.

Le Département Développement des Activités de la FFME fait de cette problématique une priorité.

Comme le soulignait déjà notre Lettre sécurité N°11 de mars 2024 : «La fédération s'interroge de plus en plus sur l'usage des freins d'assurance au regard du nombre de chutes au sol enregistrées dans l'accidentologie. La fédération continue de recommander les deux types de frein [dispositif à freinage assisté

[1] Statistiques FFME — Cf.

Chapitre 1: bilan accidentalité de la saison 2024-2025

### 3.2 QUELLES CONCLUSIONS EN TIRER ET QUELLE INCIDENCE SUR LA RECOMMANDATION FÉDÉRALE EN MATIÈRE DE CHOIX DU SYSTÈME D'ASSURAGE EN ESCALADE ?

S'il est encore prématuré de tirer des conclusions avec ces seules statistiques, cela participe à alimenter la réflexion.

Il ressort de ce bilan provisoire une méconnaissance, chez nos pratiquants | pratiquantes, des différents Systèmes d'Assurance à Freinage/Blocage Assisté [SAFA/SABA] disponibles sur le marché, et de leurs gestuelles spécifiques.

En outre, plusieurs accidents survenus avec des SABA/SAFA la saison passée sont dus à une mauvaise utilisation des appareils entre leurs mains.

À minima, il nous apparaît donc important de renforcer le discours de prévention, la formation mais aussi l'information des pratiquants | pratiquantes.

La recommandation de la FFME en matière de système d'assurance reste pour l'heure inchangée<sup>2</sup>; mais la fédération compte lancer une série d'initiatives destinées à informer les pratiquants |

[2] Cf. [→ Règles de sécurité fédérales en escalade].

ESCALADE DE DIFFICULTÉ 3.2 Choisir un matériel adapté

et freins classiques de type tube] mais, la règle met désormais l'accent sur les dispositifs à freinage assisté. Même si, à ce jour, le frein qui bloque systématiquement n'existe pas encore, nombre d'accidents avec chute au sol seraient évités avec un frein moderne facilitant le freinage.»

À cette fin, nous recensons, depuis la saison dernière [2024/2025], le type de système d'assurance utilisé par les déclarants | déclarantes dans le cadre de leurs déclarations d'accident :

- SAM : Système d'Assurance Manuel [plaquette, tube, seau, panier]
- SABA : Système d'Assurance à Blocage Assisté [Grigri, Birdie, Matik, Pinch...]
- SAFA : Système d'Assurance à Freinage Assisté [Smart, ATC Pilot, Jul, Click'up...]

Quelques premières tendances sont observées, mais sur un échantillon pour l'heure encore assez faible [une cinquantaine d'accidents]; impossible à pondérer au regard du nombre d'appareils en circulation sur le marché. Parmi ces tendances :

- Les accidents avec des SAM arrivent principalement lors de la progression du grimpeur | de la grimpeuse, sur un "lâcher de corde" de l'assureur | assureuse [Les causes sont multiples : manque d'attention, assureur | assureuse trop loin du mur, écart de poids trop important entre grimpeur | grimpeuse et assureur | assureuse etc..]
- Les accidents avec des SABA arrivent principalement lors de la descente du grimpeur | de la grimpeuse, le plus souvent sur une perte de contrôle liée à un mauvais usage de la poignée de descente de ces appareils.
- Les accidents avec des SAFA amènent des causes moins marquées, mais tout de même réparties principalement dans ces deux catégories [lâcher de corde et non maîtrise du débrayage].

pratiquantes, et à approfondir la réflexion :

- Publication d'un [→ [comparatif des systèmes d'assurance](#)] à destination des pratiquants | pratiquantes, avec l'accent mis sur les Systèmes d'Assurance à Freinage/Blocage assisté [SAFA/SABA]
- Diffusion d'un questionnaire sur les usages en matière de systèmes d'assurance à nos clubs et structures affiliées
- Conduite d'une démarche de tests auprès de clubs "témoins" FFME pour élargir les retours terrains sur les différents SAFA/SABA
- Séminaire sécurité avec les salariés | salariées de ligues : groupe de travail *Quel type d'appareil d'assurance pour quel type de publics, comment intégrer progressivement les SAFA, les SABA dans nos pratiques ? [P'tits grimpeurs et p'tites grimpeuses, initiation, perfectionnement...]*».

**Une future recommandation sur le choix préférentiel d'un SAFA/SABA reste en réflexion et pourra être faite ultérieurement en fonction des différents retours obtenus suite à ces actions et/ou de l'évolution des statistiques accidents.**

### 3.3 TABLEAU COMPARATIF DES SYSTÈMES D'ASSURAGE EN ESCALADE

Chacun connaît les gestuelles d'assurance dites "conventionnelles", héritées des Systèmes d'Assurance Manuel [SAM] :

- [→ Assurance en 5 temps (moulinette)]
- [→ Assurance du leader (tête)]
- [→ Assurance en 3 temps (descente)]

La multiplicité des Systèmes d'Assurance à Freinage/Blocage Assisté [SAFA/SABA] introduit aujourd'hui de nouvelles gestuelles, pas toutes connues, et/ou maîtrisées des pratiquants.

Dans une volonté de leur permettre d'établir un choix éclairé, la FFME a dressé une liste des principaux appareils disponibles sur le marché [→ [lien vers la page du comparatif](#)]; avec comme angle de classement la gestuelle d'assurance associée.

Ce comparatif ne recense pas moins de sept gestuelles d'assurance différentes d'assurance en tête, et cinq variantes pour la descente.

La caractéristique commune à tous ces appareils étant d'apporter une sécurité passive additionnelle, dont on rappellera qu'elle ne pourra jamais se substituer à la vigilance, en toutes circonstances, de l'assureur | assureuse.

☑ **Cette liste n'est pas un guide d'achat.**

☑ Les appareils ici listés sont ceux disponibles sur le marché à date de publication de ce comparatif. Celle-ci pourra évoluer au gré des entrées/sorties de systèmes d'assurance au catalogue des fabricants.

### 3.4 RAPPEL DES DEUX RÈGLES D'OR QUAND ON CHANGE DE SYSTÈME D'ASSURAGE

Concluons ce dossier sur l'assurance en rappelant ces deux règles d'or, issues de [→ [notre publication du 6 juin dernier](#)] :

**Changer de système d'assurance n'est pas anodin. Quand on découvre un nouvel appareil, il est important d'appliquer ces deux règles d'or : accompagnement et progressivité.**

#### 1. ACCOMPAGNEMENT

Se former/se faire expliquer l'usage de l'appareil par une personne qui en maîtrise le fonctionnement avant de se "lancer" [lire la notice du fabricant en complément].

#### 2. PROGRESSIVITÉ

Tester l'appareil en situation facilitante :

- Au sol d'abord, répéter à blanc les principaux gestes

de l'assurance (avalier de la corde, donner du mou, faire descendre son partenaire), idéalement à l'aide d'un agrès à faible hauteur

- En moulinette ensuite, avant de se lancer sur de l'assurance en tête
- Et à faible hauteur au départ, pour tester la descente, avant d'aller plus haut
- Répéter plusieurs fois, et augmenter l'engagement de façon progressive
- Demander un contre assurance d'une tierce personne pour sécuriser ses premières tentatives
- Ne pas hésiter à interrompre l'ascension si l'on s'aperçoit que la maîtrise de l'appareil n'est pas acquise.

## 4 RÈGLES DE SÉCURITÉ ET RECOMMANDATIONS FÉDÉRALES

### 4.1 ESCALADE : MISE À JOUR DES RÈGLES DE SÉCURITÉ

La dernière révision des [→ [Règles de sécurité en escalade](#)] votée en CA du 20 septembre 2025 introduit les principales nouveautés suivantes :

#### § 1.7 Le matériel — Ajout des normes [EN] applicables en escalade sportive

Afin d'éviter toute confusion entre les équipements d'alpinisme/escalade, et ceux destinés à un usage professionnel :

- Ajout du tableau des normes d'équipement utilisables en escalade sportive dans le sous-chapitre «Le matériel»

#### § 3.5 Sécuriser sa progression — Précision concernant la manœuvre de haut de voie

Par mesure de cohérence avec les autres ressources FFME déjà publiées, précision concernant la pratique de la moulinette et la manœuvre d'un haut de voie :

- Ajout de d'un point de vigilance : «rester à la verticale de son relais» en atelier poulie [moulinette] pour éviter toute collision avec une cordée voisine en cas de chute
- Ajout de la mention «Ré-encordement sur le brin libre» [mise en cohérence avec la manip actualisée du [→ [Mémento escalade 2022](#)] et la [→ [vidéo Fiche technique](#)] de la manip sur le site FFME]

#### § 3.9 Appréhender un (nouveau) système d'assurance — Nouveau chapitre

En réaction à l'accidentalité de la saison :

- Ajout d'un nouveau chapitre, en reprise de la [→ [note du 6 juin 2025](#)] «Rappel vigilance assurance — deux règles d'or quand on découvre un nouvel appareil»

#### § 3.10 L'assurance en atelier poulie (moulinette) en pratique initiation/découverte — nouveau chapitre

La question étant régulièrement soulevée par des clubs et encadrant.e.s, et un accident grave ayant été recensé au cours de la saison :

- Mise en avant de cette recommandation d'encordement via un chapitre dédié

#### § 3.11 L'assurance à l'aide d'un enrouleur automatique (difficulté)

+ § 4 L'escalade de vitesse — Nouveau sous-chapitre pour différencier la pratique autonome et la pratique encadrée + compléments.

En réaction à l'accidentalité de la saison :

- Différenciation de la pratique "autonome" et "pratique en séance encadrée" avec ajout d'un sous-chapitre dédié à la pratique en séance encadrée avec introduction de la double vérification obligatoire par un tiers, doublée de la vérification obligatoire du cadre en séance encadrée
- Quelques compléments au protocole en pratique autonome pour mise en cohérence avec la [→ [vidéo sécurité du site](#)] (vérification à deux, et réaccrochage de la bêche en fin d'essai)
- Meilleure mise en avant des scénarii de danger au travers d'une numérotation de sous-chapitre, y compris pour les structures et gestionnaires de la SAE
- Ajout de la mention au "systèmes de détection électro-nermiques" comme alternative possible aux bâches de restriction d'accès au mur en pied de voie
- Ajout d'un scénario de danger vitesse relatif à la pratique de l'entraînement avec délestage

☑ Ces règles sont consultables dans la [→ [rubrique sécurité du site ffme.fr.](#)]

## 4.2 VIA FERRATA : MISE À JOUR DES RECOMMANDATIONS FÉDÉRALES

La dernière révision des [[→ Recommandations pour la pratique en via ferrata](#)] et en via corda votée en CA du 20 septembre 2025 introduit les principales nouveautés suivantes :

- Un chapitre dédié à la pratique de la via corda
- Des consignes techniques sur l'usage de la corde [obligatoire pour les mineurs et débutants | débutantes]
- Des informations techniques sur le matériel mises à jour avec les dernières normes notamment un point précis sur les longues, leur bonne utilisation...

Un travail connexe sera présenté au CA de décembre pour validation : la révision du brevet fédéral d'initiateur via ferrata [prérogatives, intégration de la via corda notamment].

☑ Ces règles sont consultables dans la [[→ rubrique sécurité du site ffme.fr](#)]

## 5 RAPPEL DES ACTUALITÉS "SÉCURITÉ" DIFFUSÉES CES DERNIERS MOIS

- **Nouveau protocole de sécurité enrouleur en pratique autonome**  
Pour rappel, les [[→ règles de sécurité escalade](#)], mettent en avant, depuis mars 2024, un protocole préconisé d'encordement sur enrouleur, accompagné d'une [[→ affiche sécurité](#)], illustrant le protocole d'encordement sur sangle.

Le [[→ kit fédéral escalade](#)] s'enrichit d'une [[→ vidéo dédiée au protocole d'encordement sur enrouleur](#)]. Nous vous invitons à visionner cette vidéo essentielle et à la partager largement autour de vous et à vous procurer la nouvelle affiche, [[→ disponible en téléchargement](#)] (version 2025) ou sur la [[→ boutique en ligne en format papier \(gratuite hors frais de port\)](#)] [[→ En savoir plus](#)]

- **Nouveau protocole de sécurité enrouleur en pratique encadrée**

Suite à deux accidents graves lors d'entraînements en vitesse la saison passée, retrouvez les nouvelles consignes pour la pratique sur enrouleur en séance encadrée dans les [[→ règles de sécurité escalade](#)] actualisée en septembre 2025.

- **Rappels indispensables pour profiter de vos sorties en falaise**  
[Publication du mois d'avril 2025] Avec le retour des beaux jours, vous êtes nombreux | nombreuses à retourner en falaise. Plusieurs rappels sont nécessaires afin de profiter pleinement de ses sorties. [[→ En savoir plus](#)]

- **Rappels indispensables pour profiter de vos sorties canyon**  
[Publication du mois d'avril 2025] Pour profiter pleinement de vos sorties en canyons en toute sécurité, que l'on soit un simple pratiquant | une simple pratiquante ou un encadrant | une encadrante, une bonne révision s'impose en début de saison. [[→ En savoir plus](#)]

- **Sécurité en SNE : attention aux usages alternatifs des équipements d'escalade**

Avec le développement des activités diverses en falaise, la FFME alerte sur les risques liés à l'utilisation détournée des équipements d'escalade pour des installations ludiques non prévues à cet effet. [[→ En savoir plus](#)]

- **Rappel vigilance assurance — deux règles d'or quand on découvre un nouvel appareil**

Changer de système d'assurance n'est pas anodin. Quand on découvre un nouvel appareil, il est important d'appliquer ces deux règles d'or : accompagnement et progressivité. [[→ En savoir plus](#)]

- **Fiche prévention magnésie**

Alliée de la performance en escalade, la magnésie améliore la préhension en réduisant la transpiration des mains. Son usage excessif, cependant, soulève des préoccupations sanitaires et environnementales. [[→ Découvrir dans la présentation complète](#)] et dans la [[→ fiche synthétique](#)] les principales informations à connaître pour bien l'utiliser. [[→ En savoir plus](#)]

## 6 VOS OUTILS AU QUOTIDIEN

### 6.1 DÉCLARATION D'ACCIDENT : COMMENT FAIRE ?

Rappel de la procédure :

- Dans les 5 jours suivant l'accident, renseignez le formulaire de déclaration d'accident en ligne, accessible depuis votre espace personnel *myFFME*.
  - Rendez-vous dans l'onglet *Assurances*
  - Puis dans *Déclarer un accident*.
  - Prenez le temps de remplir chacune des informations. Celles-ci permettent :
1. À l'assureur | assureuse : de réaliser une expertise adaptée de votre dossier,

2. À la FFME : d'étudier l'accidentalité fédérale afin de mettre en place des actions de prévention.

Vous pouvez également remplir la déclaration d'accident au format papier et la retourner [*elle devra être accompagnée d'un certificat médical initial de constatation des blessures*] par voie postale à l'adresse suivante :

FFME Service sinistre  
8-10, quai de la Marne, 75019 PARIS

Pour téléphoner au service sinistre de la FFME : 01 40 18 75 55

## 6.2 \_\_ ASSURANCE INDIVIDUELLE ACCIDENT : À QUOI ÇA SERT ?

L'assurance individuelle accident [IA], aussi appelée assurance dommages corporels, a vocation à intervenir lorsque l'assuré | assurée est victime d'un dommage et qu'aucun | aucune tiers responsable ne peut être identifié | identifiée comme étant à l'origine du dommage. Cette assurance est facultative, mais vivement conseillée par la FFME. Elle sert à réparer les conséquences dommageables [frais médicaux, invalidité, décès, frais annexes...] consécutives à l'accident. En fonction du dommage subi, les frais peuvent être très importants, d'où l'intérêt à souscrire de telles garanties.

Mais cette assurance permet également le remboursement du reste à charge non pris en compte par la sécurité sociale ou votre mutuelle même pour les accidents moins graves (ex : reste à charge pour de l'imagerie médicale).

Vous retrouvez ces compléments d'assurance sous le

nom de *Base*, *Base +* ou *Base ++*. Vous pouvez y souscrire auprès de votre club ou directement sur votre espace *myFFME*. En 2025, ces compléments d'assurance coûtent respectivement 8€, 11€ ou 18€ l'année selon l'option choisie.

Si vous disposez d'autres assurances, assurez-vous que la pratique de l'escalade n'est pas une condition excluante de votre contrat.

### Rappel pour les clubs :

Le *Code du Sport* précise que vous avez l'obligation d'informer vos adhérents | adhérentes qu'il leur est possible de souscrire à une assurance individuelle accident. Une fois cette information transmise, chacun | chacune est libre de choisir d'y souscrire ou non.

## 6.3 \_\_ RÈGLES ET RECOMMANDATIONS, AFFICHES SÉCURITÉ : OÙ LES TROUVER ?

L'ensemble des ressources "Sécurité" traitées dans cette Lettre sécurité sont disponibles à tout moment sur le site *ffme.fr*, rubrique Sécurité [[→ https://www.ffme.fr/ffme/securite/](https://www.ffme.fr/ffme/securite/)]

- Règles de sécurité
- Règles d'organisation
- Recommandations d'encadrement
- Recommandations d'ouverture d'itinéraires
- Gestion des EPI

Les vidéos et fiches pratiques des manip. les plus courantes dans la rubrique *Fiches techniques* [[→ https://www.ffme.fr/ffme/fiches-techniques/](https://www.ffme.fr/ffme/fiches-techniques/)]. Notamment la [[→ vidéo sécurité enrrouleur](#)]



Les archives des précédentes Lettres sécurité : [[→ https://www.ffme.fr/lettre-prevention-securite/](https://www.ffme.fr/lettre-prevention-securite/)]



### Les affiches et affichettes sécurité au format PDF

Affiches au format PDF :

- [[→ DIFFICULTÉ](#)]
- [[→ BLOC](#)]
- [[→ ESCALADE SUR ENROULEUR](#)]

Affichettes au format PDF :

- [[→ DIFFICULTÉ](#)]
- [[→ BLOC](#)]

Les publications FFME et affichettes au format "physique" (pour installer sur le mur) :

[[→ https://www.ffme.shop/recherche?controller=search&s=Affiche+de+sécurité](https://www.ffme.shop/recherche?controller=search&s=Affiche+de+sécurité)]

**FFME.SHOP**  
La place de marché  
de la montagne et de l'escalade



Les Retours d'expériences  
[[→ https://www.ffme.fr/rex/](https://www.ffme.fr/rex/)]

